

Vous avez obtenu un diplôme au sein de l'IUT, félicitations !



Comment et où retirer votre diplôme ?

Le retrait peut être réalisé sur place, par vous-même, par l'intermédiaire d'un tiers, ou encore par correspondance.

- * **Retrait sur place à Pau, bâtiment STID - 1er étage - Bureau de la Scolarité**

« **Le retrait des diplômes se fait uniquement sur RDV . Merci de nous adresser un  mail pour convenir d'un RDV**

- * En personne : Vous devrez vous munir d'une pièce d'identité.
- * Par l'intermédiaire d'un tiers : La personne que vous mandatez devra être en possession du  **formulaire de retrait** dûment complété et signé, de sa pièce d'identité et d'une copie de la vôtre.
- * **Retrait sur place à Mont de Marsan :**
- * Votre diplôme peut être acheminé vers l'IUT de Mont de Marsan, pour cela,  **Télécharger le formulaire** et retourner le par mail à  iut-adour.scolarite@univ-pau.fr
- * **Retrait par correspondance :**

[!\[\]\(50ba758255c5d7cec2761495a31c7c80_img.jpg\) Télécharger le formulaire](#) et le renvoyer complété, accompagné de 8 timbres (tarif courrier rapide ou de 9 timbres tarif lettre verte), d'un bordereau de Recommandé avec Accusé de Réception à votre adresse et d'une copie de votre pièce d'identité à :

Scolarité - IUT des Pays de l'Adour - Avenue de l'Université - 64000

Pau